

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

---

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante  
**ACTIV'NUTRITION PRAIRIE VERTE**

de la société

**AXIOMA FRANCE**

enregistrée sous le

n°2019-4900

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **ACTIV'NUTRITION GAZON FORT ET VERT**.

<b>Informations générales</b>	
<b>Noms du produit</b>	ACTIV'NUTRITION PRAIRIE VERTE ACTIV'NUTRITION GAZON FORT ET VERT
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	AXIOMA FRANCE 22 rue Louis Lépine ZA BRIVE EST 19100 BRIVE LA GAILLARDE FRANCE
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante – Solution pour pulvérisation ou trempage des semences à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments (soufre, fer, zinc, cuivre, manganèse, cobalt, bore, molybdène, silice, magnésium) dilué dans de l'eau de mer et de source.
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	026-2019.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1190126

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,  
**09 SEP. 2019**

  
**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)